

MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT



AUTORISATION D'ETABLISSEMENT

No **101268**

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, modifiée le 4 novembre 1997, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

TECHNICALL WEERT BV

Société **NEERLANDAISE**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHE**
en qualité de **ARTISAN** l'activité suivante:

ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES.

La présente autorisation n'est valable que si la gérance est assurée par **LUIJS LAMBERTUS**.

La présente autorisation est personnelle et peut être retirée à tout moment. Elle ne dispense pas de l'obtention des autorisations à délivrer par d'autres autorités.

Luxembourg, le 8 octobre 2003

Pour le Ministre des Classes Moyennes,
du Tourisme et du Logement,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Schuller'.

Christian SCHULLER
Attaché de Gouvernement 1er en rang